

Un protocole interministériel pour dynamiser l'enseignement de défense

Effervescence dans les états-majors des trinômes académique inscrits dans la zone de défense et de sécurité sud Marseille. A la lecture du projet de protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, l'ensemble des comités exécutifs des trinômes académiques avait déjà bien anticipé sa signature par trois des plus importants ministères de la République (Armées, Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche et Agriculture).



Rencontre au camp de Canjuers lors d'une journée d'éducation à la défense et à la citoyenneté, en avril 2017.

Le calendrier était favorable à ces réflexions car, depuis 2007, les académies d'Aix-Marseille, de Nice, de Corse et de Montpellier s'étaient déjà rassemblées en vue d'une feuille de route applicable à chacun des acteurs des trinômes. Ce protocole, unique en France pour ce travail en commun autour de l'officier général de zone de défense et de sécurité sud et du recteur d'Aix-Marseille, « *recteur de zone de défense* » et qui a déjà une fois été reconduit depuis 2014, était à son échéance terminale en 2016.

Il a permis, en dix années de vie, d'exploiter les synergies des uns et des autres pour des actions de formations au profit des enseignants,

des élèves mais aussi pour rayonner et diffuser l'esprit de défense dans l'ensemble de la zone : colloques universitaires à Montpellier, à Aix-en-Provence en collaboration avec l'École Sciences politiques, mise en place, par le Plan *Égalité des chances*, des Cadets de la défense entre les sites de Montpellier et du Luc pour l'Armée de terre et de Saint-Mandrier pour la Marine, des classes de défense et de sécurité globale un peu partout dans la zone, des rallyes citoyens dans l'académie de Montpellier et de Nice, des actions inscrites dans la mission lutte contre le décrochage scolaire dans le Var...

Je n'évoque pas les nombreux modules de formation inscrits aux Plans académiques de formations de chacune des académies ni des colloques et rassemblements inter académiques sur des bâtiments de combat de la Marine ou régiments, en présence des recteurs, hautes autorités militaires et présidents des associations régionales d'auditeurs IHEDN concernées. Nul doute que l'ensemble de ces actions, entre 2007 et 2016, a contribué à établir une meilleure connaissance des acteurs qui travaillent en permanence à la construction de nos jeunes en formation à l'École.

Quel que soit le texte national, depuis 1982, date du premier protocole rapprochant les ministères de l'Éducation nationale avec Alain Savary, et celui de la Défense avec Charles Hernu, on retrouve toujours un dénominateur commun qui est la volonté de « *faire travailler, davantage, ensemble, l'école et l'armée* » – dans le préambule du protocole de 1982, on notait déjà que « *l'éducation est un acte global qui n'est pas réductible aux activités scolaires, l'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités mi-*

litaires ». Cette position ne se démode pas, bien au contraire, car à travers les objectifs avancés dans les différents protocoles interministériel de 1987, où l'on découvre le nécessaire soutien des associations en région de l'IHEDN, 1989, 1995, 2007 et 2012, on y retrouve des préoccupations constantes telles que des informations sur les carrières militaires, la lutte contre l'illettrisme, la formation des enseignants aux questions de défense, le développement des enseignements de défense dans le supérieur, un parcours de citoyenneté comme ambition partagée, l'insertion et l'emploi, le développement de la connaissance, le développement des réseaux et des relais, le cyber, la contribution à la formation, à l'orientation et à l'insertion professionnelle tout au long de la vie, la diffusion de d'une culture de défense et de sécurité par l'ensemble des responsables et le développement des études de défense et de la pensée stratégique française. Autant de scénarios donc mis en œuvre dans l'ensemble des rectorats par ces déclinaisons zonales, véritable feuille de route pour chacun des acteurs.

En 2016, le protocole interministériel développant les liens entre, la jeunesse, la défense et la sécurité nationale est enfin signé. Éclairé par la grande mobilisation pour l'École de 2015 elle-même empreinte des tristes événements survenus sur notre territoire, ce texte particulièrement ambitieux, mais finalement à la hauteur de nos espérances, décrit des thématiques telles que le parcours avenir (orientation/insertion professionnelle des élèves), l'égalité filles/garçons, histoire et mémoire, médias et information (la lutte contre la théorie du complot), les valeurs de la République et les enseignements co-organisés entre les armées et l'enseignement supérieur (enseignement électif, unité d'enseignement libre...). N'hésitons pas à parler de *fertilisation croisée*.

Ce partenariat vise à obtenir des résultats dans de nombreux domaines et on y relit l'ensemble des items précédemment développés mais surtout, on y voit apparaître le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt qui compte pas moins de 170 000 élèves en formation dans leurs réseaux d'écoles et de lycées.



Le grand concert du Trinôme académique de Toulouse a rassemblé 500 collégiens choristes, en mai 2017.